



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

économie : structures administratives

Question écrite n° 55471

## Texte de la question

Par sa circulaire du 14 février 2003 relative à l'emploi de la langue française, le Premier ministre a engagé les membres du Gouvernement à favoriser l'activité des commissions de terminologie et de néologie placées sous leur autorité. M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie comment il s'est acquitté de cette mission en ce qui concerne la commission spécialisée de terminologie et de néologie de la science et de l'industrie pétrolières.

## Texte de la réponse

Recréée par un arrêté du 19 janvier 1998, la commission spécialisée de terminologie et de néologie des sciences et de l'industrie pétrolières a un domaine à la fois très technique et grand public. Aussi s'attache-t-elle à rechercher les termes étrangers dont la traduction est utile au public sans négliger les termes plus complexes nécessaires aux professionnels du secteur. Elle a publié, depuis le renouvellement du dispositif d'enrichissement de la langue française en 1996, 54 termes. Une nouvelle liste de même importance (59 termes) a été adressée, pour examen, à la commission générale de terminologie. Ses travaux sont portés à la connaissance des agents du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie par la base de données CRITER de la délégation générale à la langue française et aux langues de France qui figure sur son intranet, les moniteurs de télévision interne et la diffusion de publications et sont, en outre, diffusés auprès des professionnels, notamment par le Bulletin d'informations pétrolières.

## Données clés

**Auteur :** [M. Bruno Bourg-Broc](#)

**Circonscription :** Marne (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 55471

**Rubrique :** Ministères et secrétariats d'état

**Ministère interrogé :** économie

**Ministère attributaire :** économie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 18 janvier 2005, page 463

**Réponse publiée le :** 29 mars 2005, page 3281